Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260328-20260302-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Sylvie LE QUÉAU – Lindsay COMBAULT – Alexandre CROCHET – Vincent SERDOBBEL – Camille DROFF – Eric LE BRAS – Charlotte DARMOIS – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

Madame Camille DROFF a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU l'article L 2122-17 du Code général des collectivités territoriales

La Maire rappelle à l'Assemblée que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. La commune peut donc disposer de quatres adjoints au maximum pour 15 élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à QUATRE le nombre des adjoints dans la commune de BRASPARTS.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LA SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Camille DROFF

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture